

Séance du mercredi 08 juin 2016

~~~~~

L'an deux mille seize, le huit mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 1<sup>er</sup> juin 2016.

*Présents* : Mme Agnès POTTIER, M. Alain POTTIER, Mme Sylvie BOULETREAU, MM. Patrick ROUDIER, Fabrice BARUSSEAU, Geneviève THOUARD et Miguel TAUNAY.

*Absents excusés* : Messieurs Bernard VICENTY et Jean-Marie BEGEY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU)

*Invité présent* : Eric BUINIER

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2016**
- **Programmation des travaux en commun**
- **Matériel**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 mai 2016**

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Programmation des travaux en commun**

\* *Broyage des bernes* :

Monsieur BARUSSEAU demande pourquoi le broyage prévu avec 2 tracteurs s'est terminé sur Migron avec un seul.

De plus il est nécessaire de faire un deuxième passage dans la deuxième quinzaine de juin car la météo a favorisé la repousse de l'herbe qui est bien trop haute pour la sécurité.

\* *Goudronnage (PATA)*

Il sera fait dès que les travaux sur Le Seure seront terminés en commençant par Migron.

### **3- Matériel**

Le tracto-pelle est à nouveau en panne

Pas d'information concernant la livraison du nouveau broyeur SMA.

### **4- Questions diverses**

- Monsieur Fabrice BARUSSEAU indique qu'il y a la possibilité de récupérer l'ancien tivoli de la communauté de communes de Burie. Car les services de la communauté d'agglomération de Saintes qui ont récupéré le matériel n'est pas en mesure de le prêter. En effet, les vérifications périodiques obligatoires pour ce type d'équipement n'ont jamais été faites, il est de ce fait déclaré hors normes de

sécurité. Le risque de mettre à disposition des associations ce matériel qui ne répond pas aux normes est trop important. Cependant, la CDA est d'accord de le rétrocéder au SIVOM. Or le SIVOM ne peut pas reprendre ce matériel pour les mêmes raisons que la CDA. Aussi, il est proposé de le céder à l'association des Boute-en-Train de Migron qui l'utilise chaque année pour la Foire aux Vins. Libre à elle de le remettre aux normes et de le prêter aux associations intéressées.

- Commande des vêtements de travail à faire auprès du CACC.

- Carburant pour la goudronneuse : Les Etablissements CHASSERIAUD ne souhaite plus approvisionner les communes de Migron, Villars et le SIVOM en carburant car les quantités achetées ne sont pas assez importantes. Il faut maintenant aller à Matha pour approvisionner le matériel, ce qui n'est pas pratique pour la goudronneuse et fait perdre du temps aux agents.

Madame Agnès POTTIER doit rencontrer le gérant. Elle lui demandera de faire une exception pour le SIVOM.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*